

AVIS MUNICIPAL

REPRISES DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON AU CIMETIÈRE COMMUNAL DE SAINT- MARSAL

Les titulaires de concession ainsi que leurs parents ou ayants droit sont informés par les moyens ordinaires d'affichage que, après recherches et faute de documents suffisants concernant le suivi de certaines concessions du cimetière de la commune, le Conseil Municipal, par délibération du 21 septembre 2021, a décidé d'engager une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal, conformément aux articles L2223-17, L2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dans le cadre de cette procédure le deuxième constat de l'état d'abandon des sépultures non entretenues dont les dernières inhumations ont plus de 50 ans sera dressé le

**Le 29 avril 2025 à 15 h 00
au cimetière de Saint Marsal**

La liste des sépultures concernées est consultable en mairie et au cimetière.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires sont invités à se présenter ou se faire représenter le jour de la convocation, ou à prendre contact avec la mairie.

Possibilité leur est offerte de remettre leur emplacement dans un bon état d'entretien et de propreté, faute de quoi, la commune reprendra ces emplacements conformément aux lois, règlements et décrets en vigueur.

Affiché le 4 avril 2025

Le maire

LISTE DES TOMBES CONCERNÉES

N°	TOMBES	DAT DERNIÈRE INHUMATION	ACTE DE CONCESSION E EN MAIRIE
3	CANAL - GIBRAT	1948	OUI / 1935
8	SORS - CANTUERN	1966	OUI / 1945
16	OMS - CADOURCY	1934	OUI / 1936
20	FOURQUET - NOELL	1946	OUI / 1946
22	OMS - VILLELONGUE	1958	OUI / 1964
23	LAFONT	1936	OUI / 1936
33	ESTÈVE	1943	OUI / 1967
50	SOLA FAITG	1923	OUI / 1975